

# Comité foire de la vigne

## Brocante du vendredi 1er mai 2026

### Bulletin d'inscription particulier

**Inscription jusqu'au mercredi 28 Avril 2026**

Nom, prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... à .....Département : ..... .Pays : .....

Adresse complète : .....

.....  
Téléphone : .....

Email : .....@.....

Numéro Carte d'identité : .....délivré par : ..... Le : .....

**Les véhicules seront exceptionnellement toléré car le lieu de la brocante nous le permet.  
Cependant le véhicule ne peut pas être plus long que l'emplacement demandé.**

N° immatriculation véhicule : .....

Requête particulière à propos de l'emplacement (les emplacements seront distribué par ordre chronologique d'arrivée le matin de la brocante) :

.....  
Mètres linéaires : 2€ pour les particuliers

Multiple de 2 obligatoire pour les mètres 2/4/6/8/10/12 M (équivalent à la largeur d'une place de parking)...

Prix : 2 € x ..... = .....€

Objets proposés à la vente :

.....  
Je, soussigné (e), ....., demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 1<sup>er</sup> mai 2026

**Je joins à mon inscription la photocopie de ma Carte d'identité, ainsi que le règlement complet de ma réservation à l'ordre du Comité de foire de Charly sur Marne**

Fait à ..... Le..... Signature :

La réservation sera retenue quand nous recevrons votre bulletin d'inscription dûment rempli avec le paiement **INTEGRAL** du droit de place

Le paiement est fait par chèque à l'ordre de « comité foire de la vigne » et déposé dans la boîte au lettre : 12 RUE Emile Morlot 02310 CHARLY SUR MARNE

Pour tous renseignements complémentaires : téléphone : 06/71/07/06/62.

## Règlement

Article 1 : l'accueil des exposants se fera de **6h00 à 8h00**. Toutes places non occupés a **8h** seront redistribué.

Article 2 : Les emplacements sont déterminés au mieux par les soins des organisateurs, par ordre chronologique d'arrivée le matin de la brocante. Ceux-ci sont la stricte propriété de demandeur et ne peuvent en aucun cas être cédés en partie ou totalité à une tierce personne. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 3 : La profondeur des étals ne doit pas excéder **2 mètres**.

Article 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, etc). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel. La sonorisation des stands est interdite

Article 5 : En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 48h avant le début de la manifestation, à défaut les sommes versées resteront dans ce cas aussi acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 6 : **Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site de la manifestation à la fin de celle-ci.** L'exposant s'engage donc à remporter ses invendus ou à les mettre en décharge. Les lieux devront donc être laissés libres à 18h30 au plus tard. Il est demandé de maintenir les étals en place jusqu'à 17h30 minimum. **La circulation sur le champs de foire est interdite de 8h a 17 h 30.**

Article 7 : **La présence à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas les directives décrites dans cette réglementation se verra priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse demander le remboursement de sa réservation.**

## Les chèques seront déposés le 28 avril 2026

La réservation ne sera effective qu'après réception du bulletin de réservation et du présent règlement dûment remplis et signés, accompagnés du règlement du droit de place en intégralité.

Renseignements ou demande d'inscription : [mathysgratit@outlook.fr](mailto:mathysgratit@outlook.fr) ou 06/71/07/06/62

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»